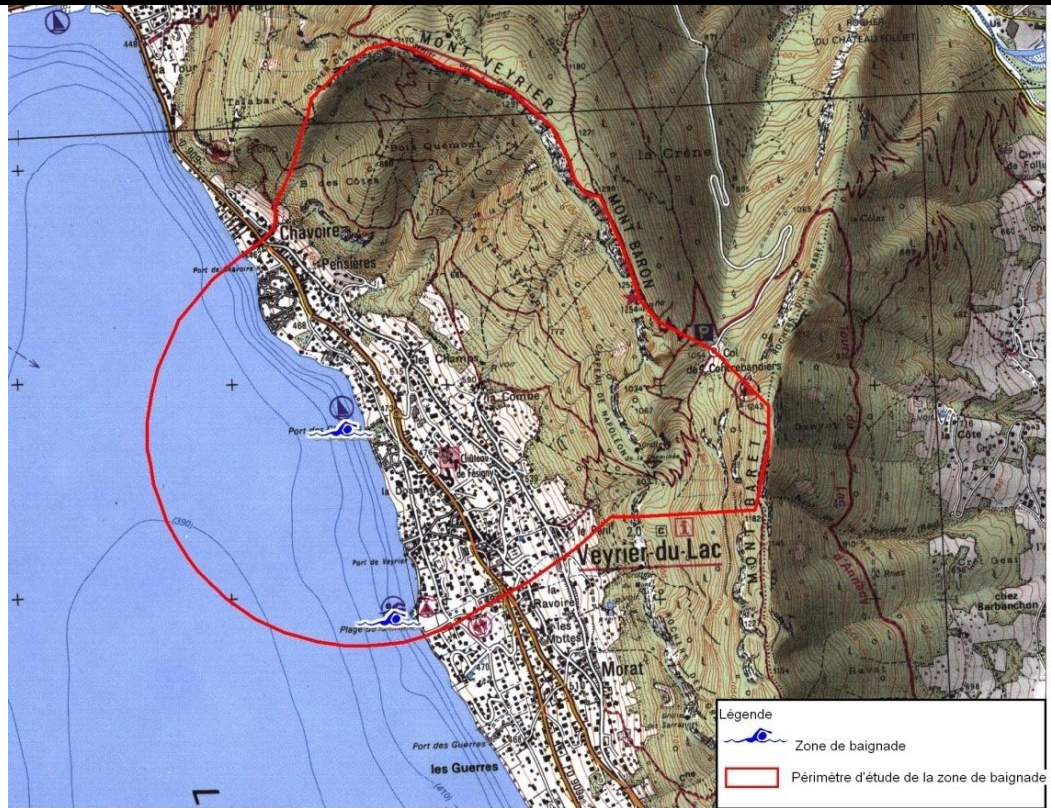


Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : janvier 2012

Caractéristiques du site	Zone d'étude du profil de baignade
--------------------------	------------------------------------

Nom de la zone baignade (ZB) : **zone de baignade du Plant**
 Nom du plan d'eau : **Lac d'Annecy**
 Commune : **Veyrier-du-Lac**
 Département : **Haute Savoie (74)**
 Région : **Rhône-Alpes**
 Activités pratiquées : **baignade, centre nautique, détente et loisirs, ...**
 Personne responsable de l'eau de baignade : **Maire de Veyrier-du-Lac**
 Personne chargée des observations et mesures de gestion : **services techniques municipaux, organisme compétent en matière d'assainissement (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy)**



Période d'ouverture et fréquentation

Période d'ouverture : **accès gratuit toute l'année**
 Baignade : **NONSURVEILLÉE – aux risques et périls**
 Fréquentation de la plage du Plant durant la saison balnéaire : **non connue**

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Année	2008	2009	2010	2011
Classement	5B	5B	5A	5A
5	: nombre de contrôles sanitaires effectués			
A	: Eau de bonne qualité			
B	: Eau de qualité moyenne			
C	: Eau pouvant être momentanément polluée			
D	: Eau de mauvaise qualité			

Description du site et de ses aménagements



Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) :
AUCUN épisode de pollution déclassante recensé au cours des dernières années

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Type	Impact	Source de pollution	Nature du risque	Rejet sur la ZB	Paramètres mesurés sur la ZB, seuils d'alerte	Mesures préventives et personnes responsables des procédures	Propositions d'actions curatives en cas de problème particulier
Avéré Sans objet							
Potentiel	Très faible	Rejets routiers (via le réseau des eaux pluviales, le Cul du Chien et les autres ruisseaux)	Hydrocarbures	Non	Teneur en huiles minérales	- Mesures de suivi régulier - Surveillance du réseau d'eaux pluviales - Sollicitation de l'avis de l'ARS et mesure de la teneur en huiles minérales en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de la baignade	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution - Etude des rejets routiers pour déterminer les secteurs prioritaires à équiper de système de traitement des eaux pluviales
	Très faible	Contamination interhumaine	Organique et bactériologique	-	Entérocoques >660 UFC/100mL Escherichia coli >1800 UFC/100mL	- Mesures de suivi régulier	
Accidentel	Très faible	Dépouille ou déjections d'animaux au sein du site (interdit aux animaux)	Organique et bactériologique	Oui / Non		- Mesures de suivi régulier - Entretien régulier du site et de la zone de baignade - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse complémentaire bactériologique en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de baignade	- Mesures réglementaires interdisant l'accès aux chiens sur la zone de baignade - Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution
	Très faible	Dysfonctionnement sur le réseau d'assainissement	Organique et bactériologique	Oui / Non	Entérocoques >660 UFC/100mL Escherichia coli >1800 UFC/100mL	- Mesures de suivi régulier et d'autosurveillance - Surveillance du réseau d'eaux usées et des postes de relevage - Contrôle des branchements et entretien des réseaux d'assainissement collectif par le SILA - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse complémentaire bactériologique en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de la baignade	
	Très faible	Déversement accidentel d'hydrocarbures	Hydrocarbures	Oui / Non	Teneur en huiles minérales	- Mesures de suivi régulier - Sollicitation de l'avis de l'ARS et mesure de la teneur en huiles minérales en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de baignade	- Sensibilisation des riverains des cours d'eau et fossés à la préservation de la qualité des eaux superficielles - Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution

Légende (impact de la pollution sur la zone de baignade) : impact très faible, impact faible, impact moyen, impact fort, impact très fort